

Trait d'Union

BULLETIN MUNICIPAL

Juillet 2023

84

SOMMAIRE

3

Les travaux de Challeau

8

Dormelles en fêtes

10

Du vélo haut niveau

13

Peintures et sculptures : 40^{ème} !

15

Bibliothèque : la caverne d'Ali Baba

Le mot du Maire

Chères Dormelloises, chers Dormellois,

Un sujet important, la fermeture de notre boulangerie.

Comme vous avez pu le constater, et indépendamment de la volonté de la municipalité, nos boulangers ont cessé leur activité début février 2023.

Pendant 3 mois, le fonds de commerce a été mis en vente. Vente qui s'est avérée infructueuse.

Fin mai, nous avons été avertis que le matériel du fournil serait vendu aux enchères le 6 juin.

Nous nous sommes rendus à cette vente en vue d'acquérir une partie du matériel, le four en particulier, mais le montant que nous nous étions fixé a été largement dépassé.

Aujourd'hui, après remise des clés, nous récupérons un local vide dans lequel des travaux de remise en état sont à réaliser.

Sachez que la municipalité va tout mettre en œuvre afin que la boulangerie réouvre très prochainement.

Je suis persuadé que nous trouverons un couple de boulangers heureux de pratiquer leur activité dans notre charmant village.

Un autre sujet important, l'état des routes (préoccupation de la plupart des communes).

Un gros effort a été réalisé sur la remise en état de presque l'ensemble de la voirie communale.

Vu l'étendue du réseau de voirie (27 km), il est impossible financièrement d'intervenir sur la totalité du réseau, la même année.

C'est ainsi que la route d'accès à la Ronce, très dégradée, fait l'objet d'une étude pour sa remise en état, éventuellement cette année.

En ce début d'été, il est temps de penser aux vacances.

Alors bonnes vacances à tous.

Bien amicalement

Le Maire
Francis LARGILLIERE

OR, ARGENT, VERMEIL...



Le 7 janvier à l'occasion des vœux de Monsieur le Maire aux Dormellois et après deux années de COVID, moult récompenses ont été remises à nombre d'entre eux pour les années 2020, 2021 et 2022. Ont ainsi été mis à l'honneur : M. Dominique GAULON (médaille d'honneur régionale, départementale et communale Vermeil), Mme Corinne GAILLARD (médaille d'honneur du travail Or), Mmes Vanessa CHARLES et Delphine PERE ainsi que MM. Romain MAROT et Phong TRAN LE (médaille d'honneur du travail Argent). Nous leur renouvelons nos félicitations.

Déposez dans le collecteur à la Mairie ou à l'Auberge votre mobile et ses accessoires.

Leur recyclage aide à préserver l'environnement. A cette fin, Orange et Emmaüs international s'associent dans une filière responsable et solidaire.

Tout savoir sur :
<https://bienviredigital.orange.fr/environnement/environnement-je-recycle-mon-mobile-et-mes-equipements-telecom-je-recycle-mon-mobile/>



Les Travaux **3** de Challeau

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA TRAVERSÉE DU HAMEAU DE CHALLEAU APAISÉE

En janvier des travaux importants ont été réalisés dans le hameau de Challeau. Objectif : rendre les trottoirs aux piétons.



L'arrêt de bus

Depuis longtemps, les administrés de Challeau s'inquiétaient de la vitesse excessive des véhicules traversant le hameau. Consciente de cette réalité, après étude et consultation des services du département, la municipalité a décidé d'entreprendre des travaux de mise en sécurité (cheminement des piétons, mise aux normes de l'arrêt de bus et aménagement de places de stationnement), avec obligation de respecter les normes départementales.



Au carrefour de la Rue de la Garenne

L'objectif principal de ces aménagements était de rendre les trottoirs aux piétons.

En effet, depuis longtemps, les véhicules stationnaient sur les trottoirs, obligeant les piétons (notamment les écoliers) à marcher sur la chaussée au péril de leur sécurité.



L'entrée de Challeau et le parking (à droite)

Le coût des travaux s'élève à 75 000 €uros, subventionné à hauteur de 35 % par le département.



L'ilôt

En plus de tous ces aménagements, la traversée de Challeau est limitée à 30 km/h.

Nous sommes certains que tous ces aménagements contribueront à améliorer la sécurité dans le hameau.

Francis LARGILLIERE

P'tit Gus

Thomas est content !

P'tit Gus a rencontré Thomas à Challeau qui lui a fait part de son contentement :

« Merci pour les travaux. Mes amis et moi, on se sent plus en sécurité surtout pour traverser grâce aux nouveaux passages pour piétons et surtout, maintenant, nous avons de la place sur les trottoirs ».

Thomas, élève en classe de 6^{ème}



4

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de FONTAINEBLEAU

Conseil Municipal

MAIRIE de DORMELLES

Les comptes rendus sont consultables dans leur intégralité sur le site
www.dormelles.fr

RÉSUMÉ DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2022

● PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Le DECI est l'ensemble des aménagements fixes, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.

Ces aménagements sont appelés point d'eau incendie (PEI). Ce sont généralement des poteaux ou des bouches d'incendies raccordées au réseau d'eau potable sous pression et des réserves naturelles ou artificielles.

Tout PEI est caractérisé par sa nature, sa localisation, sa capacité et la capacité de la ressource qui l'alimente.

Un devis de la société CESDI concernant le contrat de prestations intellectuelles pour la rédaction du Schéma communal de la DECI pour un montant de 6000 €HT est retenu.

● LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE contenues dans la loi du 26 Janvier 1984 est approuvée.

● MONSIEUR CÉDRIC CHALAS EST NOMMÉ AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL STAGIAIRE pour assurer les missions d'agent des espaces verts.

● RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE

Afin de réduire sa consommation énergétique, la commune de Dormelles souhaite poursuivre la rénovation de son parc d'éclairage public par le remplacement de points lumineux mais aussi par la mise en conformité d'armoires d'éclairage public pour un montant estimé de 100 497 € HT.

Un dossier de subvention dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local pour la rénovation énergétique de l'éclairage public est présenté.

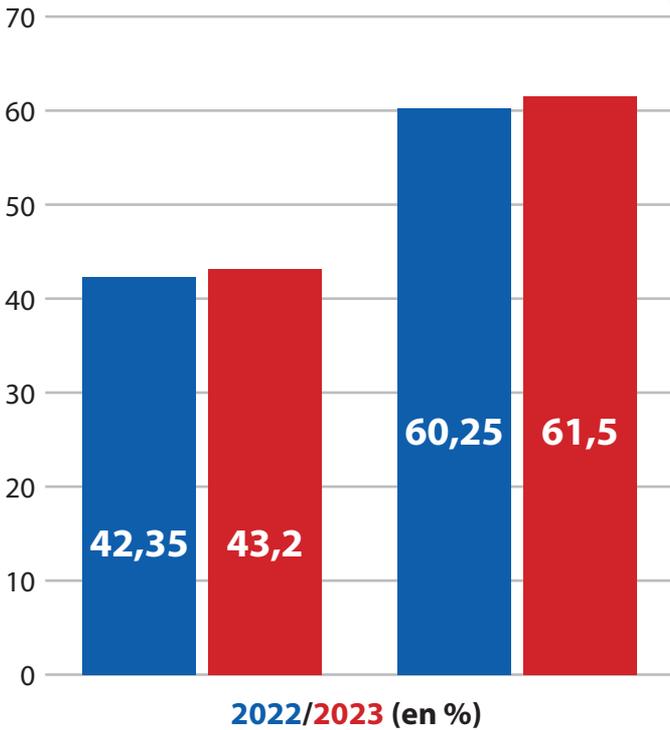
L'aide de l'Etat au titre de l'appel à projets de la Région d'Ile de France Stratégie Energie Climat est sollicitée en complément de la subvention du SDESM.

● MONSIEUR BERNARD MIGATA EST NOMMÉ RÉFÉRENT COMMUNICATION AUPRÈS DE LA CCMSL.

RESUMÉ DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉU- NION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

- Le budget annexe service assainissement SPANC s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 5288,33 € en section fonctionnement.
- Le budget annexe service assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 280 131,78 € en section fonctionnement et à la somme de 85 404,30 € en section investissement.

● Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 :



1 : Taxe foncière /bâti TFB 2 : Taxe foncière/bâti TFNB

Taxe d'habitation résidence secondaire : 15,60%

● Des subventions pour un montant de 5469 € sont attribuées à diverses associations.

● **Le budget primitif principal de la commune s'équilibre en dépenses recettes à la somme de 914 114,02 € en section fonctionnement et à la somme de 264 408 € en section d'investissement.**

● La commune de Dormelles met à disposition du SIDEP de la Vallée de l'Orvanne, les moyens matériels (bureau, internet, logiciel informatique, téléphone...) contre une compensation de 3000 €.

● Une convention de partenariat est signée entre la commune de Dormelles et l'AMRCHM (Association pour la Mémoire de la Résistance du Canton Historique de Moret) pour l'entretien de la stèle du Pimard contre une participation de 700 €.

● La délibération du 25/09/2012 concernant les IHTS (Indemnités horaires pour travaux supplémentaires) est mise à jour.



ARRETE N°22 – 2019 ARRETE PERMANENT PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

Le Maire de DORMELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1, L.2542-3,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu le règlement Sanitaire Départemental,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour veiller au maintien de la propreté de la Commune,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants, que les habitants participent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposés par la loi dans l'intérêt de tous.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Mesures générales et permanentes portant sur la propreté de la commune.

Compte – tenu des nouvelles dispositions légales réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires, les techniques alternatives mises en œuvre par la commune de Dormelles sont plus respectueuses de l'environnement, mais les résultats obtenus sont d'une part moins flagrante qu'avec l'utilisation de produits phytosanitaires et, d'autre part, plus consommateurs de main d'œuvre.

Aussi, il est demandé à chaque habitant de la commune de participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Les bandes enherbées et petits talus seront également entretenus. Les feuilles seront ramassées.

L'emploi des produits phytosanitaires (désherbant...) est interdit sur le domaine public.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie.

L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, leur facturer les frais de nettoyage et d'évacuation des déchets.

Le rejet des eaux pluviales sortant des gouttières est interdit directement sur la chaussée communale.

ARTICLE 2 : Animaux

Sur les espaces publics (église, école, voies, places, trottoirs, espaces verts, etc...), les propriétaires d'animaux doivent immédiatement ramasser les déjections de leurs animaux, sous peine d'amende.

ARTICLE 3 : Responsabilité de l'usager

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvements et de nettoyage. (dépôts sauvages d'ordures...)

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet,

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lorrez le Bocage.

Chargés chacun en ce qui le concerne d'assurer l'exécution du présent arrêté.



DES POEMES EN PLEIN AIR

Du 11 au 20 mars, le **Printemps des Poètes** s'est installé dans la cour de la Mairie de Dormelles. Pour la circonstance, des grilles d'exposition ont été adossées aux 24 arbres de la cour. Et pas moins de 116 poèmes de toutes tailles et de différents styles et inspirations y ont été accrochés, dûment plastifiés pour résister aux intempéries. Des poèmes en plein air... quoi de mieux pour chanter la liberté des mots ! C'est l'association littéraire **Callipages**, basée à Dormelles (voir également page 13), qui a conçu et réalisé cette installation d'un genre nouveau, en accord avec la municipalité, avec le concours de l'équipe pédagogique de l'école et l'appui de la toute nouvelle bibliothèque qui venait tout juste d'ouvrir ses portes (lire page 15).

Rappelons que le Printemps des Poètes est une manifestation nationale qui a pour but essentiel de rendre manifeste la vitalité de la poésie en France, de promouvoir la lecture et l'écriture de la poésie dans toute la population et notamment dans les établissements scolaires. Chaque année depuis 1999, le Printemps des Poètes « fleurit » au mois de mars partout en France. Seul le thème est « imposé »... Tout le reste est laissé aux initiatives locales.

Le thème de cette année s'énonçait en un mot : **Frontières**. Il s'agissait d'évoquer non seulement les frontières naturelles et politiques mais aussi, et surtout, les frontières entre catégories sociales, richesse et pauvreté, entre le bien et le mal, l'esprit et la matière, le réel et l'imaginaire...

Sur les 116 poèmes exposés, 55 avaient été écrits par les membres de Callipages, et 8 tout simplement par des Dormellois. 37 dessins et haïkus étaient les œuvres des élèves de l'école (classes de CM1 et CM2). A cela, se



sont ajoutés 16 poèmes et citations de « grands auteurs » : Apollinaire, Chateaubriand, Maurice Carême, Aragon, Eluard, Saint-Exupéry, Jacques Brel, Véronique Sanson, Anne Sylvestre, Grand Corps Malade... Les poètes Dormellois, grands et petits, étaient donc en bonne compagnie.

Lieu de passage, éminemment public, la cour de la Mairie aura donc été, durant ces 9 jours, un monde de poésie... sans frontières !

Daniel COUÉ

RÊVES DE FILMS



Samedi 25 mars, les Dormellois ont eu l'honneur de recevoir l'harmonie de **la Renaissance Voulxoise**. Pas loin de cent personnes s'étaient rendues à la salle des fêtes pour écouter de cultissimes musiques de films.

Depuis plus de 40 ans, cette association de Voulx, qui regroupe vingt musiciens, sait s'entourer des harmonies de Provins, Melun et Nemours pour jouer ensemble comme pour cette soirée où ils étaient trente musiciens. C'est encore la Renaissance voulxoise que vous retrouvez chaque année aux cérémonies nationale à Dormelles pour entonner Marseillaise et marches militaires.

Sous la direction de François-Pierre Raimond et de Corentin Serre, l'harmonie a d'abord interprété la superbe musique du célèbre film **forest Gump** puis **La Belle et la Bête**, **L'étrange Noël de Mr Jack**. et **Danse avec les loups** de Kevin Costner.

Après un entracte bien mérité, les artistes ont repris tuba, cor d'harmonie, saxophone, flûte traversière, batterie, trombone, clarinette, piccolo, trompette, piano, caisse et percussion pour interpréter les plus célèbres morceaux de **Starmania**. Le **masque de Zorro** puis James Bond ont suivi et nous avons terminé notre voyage, en Egypte, avec **Cléopatra**.

Tonnerre d'applaudissement et, pour nous remercier de cet accueil, nos invités nous ont interprété **Bella ciao**. Plus détendu, le chef d'orchestre a laissé sa baguette à un jeune Dormellois qui a tenté de prendre la direction... Note d'humour et de détente pour terminer ce beau concert de printemps : il a repris sa place avec... son fils de 3 ans.

Jean PENOT

AVIS AUX AMATEURS...

L'harmonie de Voulx compte deux musiciens dormellois : Serge et depuis un an, Clément les a rejoint et se trouve être, à 15 ans, le plus jeune musicien. C'est lui, qui, ce soir-là, a présenté chaque morceau.

La Renaissance voulxoise est une association qui dispense aussi des cours d'instrument. Cette école compte 50 élèves, enfants, adolescents et adultes et 9 professeurs. Une section chant à été ouverte cette année à la suite de plusieurs demandes. N'hésitez pas à les rejoindre.

Pour plus d'information :

larenaissancevoulxoise77@gmail.com ou
www.larenaissancevoulxoise2.simplesite.com

CIMETIERE EMBELLI

A L'ATELIER, LE BIEN NOMMÉ

Dimanche 2 avril, l'association l'ATELIER organisait à la salle des fêtes une exposition-vente artisanale. Météo tristounette à l'extérieur, mais chaleureuse ambiance à l'intérieur : **24 artisans rivalisant d'imagination pour proposer leurs œuvres**, toutes plus originales les unes que les autres. Entre autres : sculptures en bois, terre ou céramique ; peintures, bougies parfumées, bijoux, doudous, sacs, foulards en soie, savons, porte-clés en polymère, figurines en résine, boîtes en cartonage, fleurs en tissu ou en bouteilles plastique. Et pour les papilles, comment résister au miel de Dormelles, aux gaufres cuites sur place ou aux boissons élaborées à base de rhum...

Le repas préparé par les adhérents et proposé aux artisans qui le souhaitaient a rencontré un vif succès et a permis un moment de rencontre et de convivialité que tous ont apprécié.

Toute l'équipe de l'ATELIER a été séduite par la gentillesse des artisans et la diversité de leurs œuvres et est prête à renouveler cette exposition-vente à la même époque en 2024, très heureuse de pouvoir ainsi participer à l'animation du village.

M.N.RAIZER



JOYEUSES PÂQUES !

Cette année encore les lapins de pâques ont envahi le terrain de foot et les abords de la salle avec de nombreux chocolats. M. le Maire a fait retentir la cloche qui sonne le départ tant attendu et les enfants ont pu ramasser de nombreux chocolats. Cette année, Mattéo déguisé en Spiderman a fait le bonheur des petits. Nous avons tous passé un bon moment, petits et grands. A l'année prochaine !

J.L.



Le cimetière a été engazonné par les agents techniques de la commune. Gain de temps, car écologie oblige, ces derniers n'utilisaient plus de produits phytosanitaires depuis plusieurs années et les mauvaises herbes envahissaient les allées. Merci à eux pour le travail accompli. Désormais il n'y a plus qu'à attendre que la pluie et le soleil fassent leur office et bientôt nos jolies allées seront couvertes de verdure.

Rappel important pour le respect des défunts, des familles et des agents qui ramassent : même tenus en laisse, les chiens sont interdits dans le cimetière. Or pendant l'engazonnement les agents ont eu la mauvaise surprise de trouver des excréments de chien à côté d'une concession. Et nous regrettons de voir le peu de civisme dont certains font hélas preuve.

J.L.

A LA «STÈLE»

Elus et public très nombreux étaient réunis sous un beau ciel de printemps pour célébrer la journée nationale des déportés dimanche 30 avril à la stèle du Pimard. (S.L.L)



1943, « ANNÉE TERRIBLE »

Le 8 mai Dormelles rendait une nouvelle fois hommage à ses « **morts pour la France** » entre 1339 et 1945. C'était 78 ans après la victoire contre la barbarie nazie, et **80 ans après** l'« **année terrible** » 1943, qui fut aussi celle du basculement vers la victoire, soulignait le maire, Francis LARGILLIERE, citant le ministre des armées et la secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire...

A la mémoire tout particulièrement de **Jean MOULIN, arrêté et torturé à mort cette année-là**, auquel tant d'autres ont fait cortège, à la prison de Montluc à Lyon : 10 000 prisonniers, juifs, résistants, otages... parmi lesquels plus de 1 000 ont été exécutés, 6 000 déportés, et dont seulement 3 000 ont survécu.

L.R



LES ÉVÈNEMENTS DU COMITÉ DES FÊTES

(NADINE LEMBERTON)

**LOTO :
SILENCE... ON COCHE !**

Près de 160 personnes étaient présentes au 2^{ème} loto organisé le 10 décembre 2022 par le Comité des Fêtes. 10 parties étaient proposées ainsi qu'une partie enfant avec une tablette en jeu. Plusieurs sponsors nous ont fait cadeaux de nombreux lots pour la plus grande joie des participants. «carton plein» pour un téléviseur ou un congélateur ou un drone, et surtout **notre super lot : un vol en montgolfière offert par France Montgolfière !**

**CASSOULET TRAVESTI**

Un véritable cassoulet en provenance de Castelnaudary a été proposé aux 90 personnes présentes le 11 février à notre soirée « cassoulet » animée par Olivier, d'Epic Night. Tous les participants ont aimé cet événement où le déguisement était de rigueur : les

années 70 en mode hippie ou plus rock and roll des années 60, Pirate des Caraïbes était assis à côté de Cléopâtre, on a même vu **une vache accompagnée de sa fermière et un dinosaure !** Soirée délirante où chacun a entonné sa chanson préférée et dansé sur les airs de toutes les décennies.

**LE TERRAIN DE TENNIS
FAIT PEAU NEUVE**

Les bénévoles du Comité des fêtes n'ont pas hésité à affronter les intempéries afin de commencer la rénovation du terrain de tennis de Dormelles.

Les broussailles entourant le terrain ont été arrachées, le grillage a été partiellement redressé et fixé et le cours a été traité contre la mousse afin de recevoir prochainement la peinture. Mais cette rénovation n'est pas finie, et plusieurs week-ends de labeur sont encore nécessaires avant de pouvoir lancer la première balle !



POUR LA 1^{ÈRE} FOIS À DORMELLES DES CAISSES A SAVON SUPER FOLKLO



Après cinq éditions à Villemaréchal, Dormelles a pris le relais et accueilli, samedi 10 juin, sa première descente de caisses à savon folkloriques. A 9h00 les engins tous plus originaux et bariolés les uns que les autres passaient au contrôle. Coup d'envoi à 10h00, jusqu'à 18h00, de la rue de Villemaréchal jusqu'à la place St. Gervais, après le lavoir,

via la rue du pavé ; le tout semé de chicane, et protégé de bottes de paille (prêtées par Gilles Derosin), de plots, pneus et barrières. Equipe de secours et pompiers de Voulx assuraient également la sécurisation.

A midi, une heure et demie de pose a permis, certes de se restaurer - buvette et barbecue -, mais aussi de voter pour la caisse la plus belle et originale. Lauréate : celle surmontée d'une...tente ! Deux caisses dormelloises concouraient : « Team Gendarmerie » et « Go fast ».

La journée s'est terminée dans l'animation festive, la joie et la bonne humeur, avant que, dimanche matin, en une demie-journée, une équipe, parmi les 50 bénévoles qui ont contribué à la réussite de cet événement, nettoie l'ensemble du parcours, ni vu ni connu, comme si de rien n'avait été.

Un grand merci à eux, à la municipalité, au CCMSL, aux Comités des fêtes de Villemaréchal et de Dormelles, à Bernard Perichon, apiculteur à Dormelles, à l'entreprise de travaux publics Goulard, à K-M Evénements et son DJ, à VD Viandes Gauthier, à La République de Seine et Marne, l'Eclaireur du Gâtinais et Oxygène Radio... sans oublier Gilles Derosin et les pompiers de Voulx cités plus haut.

L.R.



La plus
« belle et originale »



CCMSL PRINTANIÈRE : ON CHAUSSE !

Le soleil n'était pas au rendez-vous ce 19 mars ! Pourtant près de 800 marcheurs sont venus à Dormelles pour arpenter les chemins de notre belle campagne, randonnée organisée par la Communauté de Commune de Moret Seine & Loing.

Le midi, une restauration et buvette étaient proposées par le Comité des Fêtes.

Saucisses, merguez, andouillettes et frites ont été d'un grand réconfort après une matinée passée sous une pluie constante et dans la boue des chemins campagnards. Devant la salle des fêtes, était installé un marché artisanal.

N.L.



LES BOUCLES DE L'ORVANNE

PARIS-NICE



Trajet de la deuxième étape

Le 9 mars, la Seine et Marne accueillait le passage du Paris – Nice cycliste : la 2^{ème} étape avait pour arrivée Fontainebleau, devant le château.

Une importante organisation logistique fût mise en place et **le Vélo Club Fontainebleau Avon aidé du Comité de Fêtes de Dormelles étaient sollicités pour l'installation.**



Dominique GAULON (en jaune) participe à la protection de l'Obélisque de Fontainebleau

Après 6 heures de montage (barrières, banderoles, panneaux signalétiques), garde d'un parking des personnes officielles, un peloton multicolore déboula à toute vitesse sur l'Obélisque, pour rejoindre le château où avait lieu l'arrivée : un sprint bien défendu donna comme **vainqueur le norvégien Mads Pedersen.**

Laurent JALABERT

De nombreuses personnalités départementales et du monde du cyclisme comme Laurent Jalabert et Marion Rousse assistaient à l'arrivée.

Dominique GAULON



Le 16 avril, **le Vélo Club Fontainebleau Avon organisait avec le support du Comité de Fêtes, sa 6^{ème} course UFOLEP « Les Boucles de l'Orvanne », à Dormelles.** Ce dimanche ensoleillé accueillit 180 coureurs avec 4 catégories.

Ces coureurs venus des départements limitrophes et de la Région Parisienne sont venus en découdre sur ce beau circuit de 15 kms traversant notre belle campagne : **Dormelles – Villemarçhal – Villecerf – Dormelles.**

Le Comité des Fêtes de Dormelles et ses bénévoles, oeuvrèrent pour l'installation et la surveillance des carrefours pour la sécurité des coureurs. Malgré la mauvaise foi de certains automobilistes, cette fête sportive fût un succès et **de beaux vainqueurs furent applaudis et récompensés par M. le Maire, Francis Largillière, et son adjoint M. Bernard Masnada.**

Le prix d'équipe fût remporté par l'US Nemours.

Bravo aux coureurs, ainsi qu'à tous les bénévoles et organisateurs ! D.G.

Idée recette



COÂ COÂ... OH ! LES BELLES CUISSÉS !

Après une nuit à pester contre le coassement assourdissant des grenouilles mâles qui entament leur chant de séduction, pile à la période où les fenêtres ouvertes laissent pénétrer l'air frais de la nuit, préparez un mets qui vous fera savourer une douce vengeance, les cuissés de grenouilles à la persillade. **Il vous faudra :**



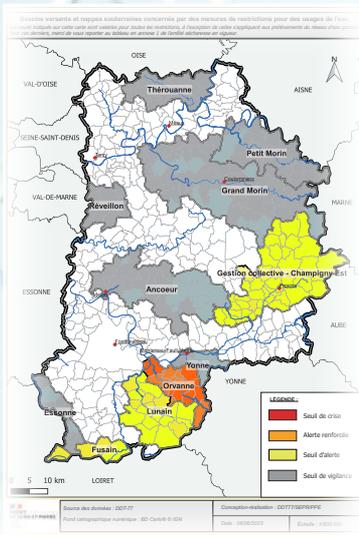
une quinzaine de cuissés de grenouilles, 2 gousses d'ail, 150 grammes de beurre, 50 grammes de farine, un bouquet de persil, 3 cuillères à soupe d'huile, du sel et du poivre.

- Préparez tous les éléments, écrasez l'ail, hachez le persil.
- Farinez les cuissés, les saisir au beurre.
- Faites-les sauter dans la poêle.
- Ajoutez l'ail ainsi que le persil, mélanger délicatement
- Couvrez et laissez cuire à feu doux 5 minutes.
- Servez chaud.

Honnêtement, il se dit que la chair de la cuisse de grenouille "ne provoque aucune extase gustative", toute la saveur réside dans l'assaisonnement (source internet). La vraie satisfaction, n'est-ce pas de se venger de leur chant assourdissant ?

EAU : ALERTE !

En ce début d'été et dans la crainte d'une nouvelle canicule, toutes les attentions se portent sur les réserves et la disponibilité en eau pour les différents usages : domestiques, industriels et agricoles. La sécheresse est souvent évoquée, qu'en est-il ?



La Seine et Marne comme de nombreux départements français a connu dès la fin 2022 et le début de l'année 2023 un déficit de pluviométrie important compromettant la recharge hivernale des nappes phréatiques et des cours d'eaux.

Les mois de mars et avril ont vu le retour des pluies permettant une reprise de la végétation très satisfaisante et fin mai la campagne Dormelloise était plutôt verdoyante. Cependant ces pluies printanières, si elles sont profitables aux champs et aux jardins, ne permettent pas de reconstituer les réserves dont les niveaux restent bas.

Les fortes chaleurs enregistrées début juin ont accéléré le dessèchement des sols et de la végétation. Si de prochains orages peuvent encore apporter un arrosage superficiel, les autres prélèvements se feront dans des stocks limités.

C'est cette situation qui a conduit le Préfet de Seine et Marne à signer le 8 juin 2023 un arrêté définissant des mesures de vigilance par rapport à l'utilisation de l'eau sur certaines parties du territoire. Une surveillance permanente des nappes et rivières permet de définir localement 4 seuils : vigilance, alerte, alerte renforcée et seuil de crise. A chaque seuil des mesures de restrictions temporaires d'usage de l'eau sont fixées pour chaque catégorie d'utilisateurs : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.

A ce jour, de nombreuses nappes sont en situation de vigilance, de seuil d'alerte et de seuil d'alerte renforcée, notamment pour le bassin de l'Orvanne, nous obligeant à certaines restrictions dans l'usage de l'eau (à consulter sur le site de la municipalité).

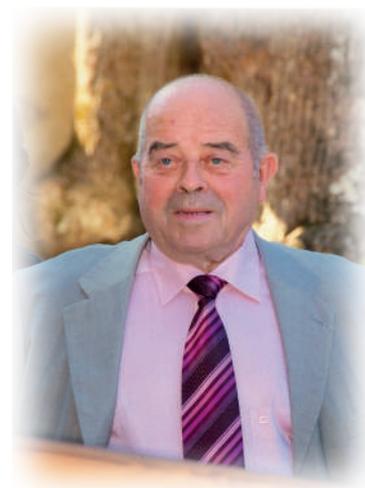
Comme vous le voyez, la situation reste tendue, la météo des prochains mois tant au niveau des précipitations que des

températures nous permettra ou non la levée des restrictions. Et si Dormelles et les autres communes membres de notre syndicat des eaux bénéficient d'une ressource plutôt stable et pérenne, il est toutefois essentiel de savoir partager et économiser ce bien si précieux. De simples gestes quotidiens et généralisés peuvent nous aider à y parvenir.

Bel été à toutes et tous.

Pascal VERRIELE

JEAN MEGNIEN «PAPY JEAN»...



Nous n'avons plus besoin de vous le présenter ; qui ne l'a jamais vu à bord de son tracteur, ou de sa petite voiture ?

Jean nous a quittés à l'âge de 95 ans, entouré des personnes qu'il aimait.

Nous le connaissons pour sa gentillesse, sa bonne humeur... mais pas que : il était très actif à Dormelles.

Membre de différentes commissions pendant des années, il aidait par son implication dans la commune, où il a toujours été disponible.

A 94 ans il faisait encore partie d'une instance - la commission des élections - et ne manquait jamais à l'appel, très ponctuel, et arrivait toujours avec le sourire. Il laisse une trace positive au sein de la Mairie pour les personnes qui ont eu la chance de le connaître !

Il était partout à la fois, dans sa vie de famille, à la ferme, dans les champs, à la Mairie...

Une vie bien remplie.

Merci à toi Jean pour ce que tu as apporté à Dormelles et à ta famille.

Je n'oublierai jamais quand tu venais à la Mairie avec ton petit sachet de croissants et ton petit sourire en coin quand tu savais déjà quelle blague tu allais nous raconter...

Des moments précieux, qui resteront gravés dans mon cœur.

Jennifer LANTIER

Les Dornellois ont du talent

12

LE NOYER ASSASSINÉ

J'étais un noyer...

Au printemps, je me réveillais et mes bourgeons éclairaient, le soleil d'été venait ensuite, gorgeant mon tronc de sève, et j'étais heureux.

Je donnais généreusement mes fruits à qui passait. Je communiquais avec mes frères, d'autres arbres, les oiseaux portant mes messages de chênes en hêtres, j'étais heureux, j'aurais pu vivre encore cent ans...

Cet hiver est venu un curieux animal à deux pattes...

Il a pris un engin bruyant, comme un cri venu de l'enfer, et puis...



Photo Isabel BUC

La douleur a été terrifiante et j'ai senti mes forces décliner.

Je n'ai pas compris pourquoi on m'ôtait la vie. Je ne dérangeais personne tout près de la route, mon ombre je la partageais avec tous, oiseaux, insectes et humains, qui me tuaient aujourd'hui. Plus loin les chênes tombaient aussi dans un dernier appel à la pitié.

Pas de pitié ! Ma sève coulait comme le sang. Les oiseaux s'envolèrent, ils ne reviendront jamais...

Je meurs ce matin sans savoir pourquoi, et le ciel devient sombre avant le néant.

J'aurais pu vivre encore cent ans.

J'étais un noyer au bord de la route...

Daniel MARCHESANI



Photo Nadine LEMBERTON

BORDS DE RIVIÈRE

*Petit matin, il traîne,
Côte à côte avec le ru.
Gamins, printemps-automne,
L'herbe de réveil, goutte scintille.
Les pierres chahutent l'eau miroir.
En ridelles sourit,
En écume se disperse.
Clapotement, brillance,
Un arc-en-ciel se courbe,
Monte, gobe mouches
Et dans une danse
De haut vol
Retrouve ses secrets
Enfouis sous une bonde.
Morilles, ce matin s'épongent.
Gardiennne luisante,
Vipère se tient l'œil clos
Ventre gros.
Les deux chenapans
De liberté, insouciance
Croquent la fraîcheur.*

Serge LUTHRINGER



LES PAYSAGES DE L'ASPHD

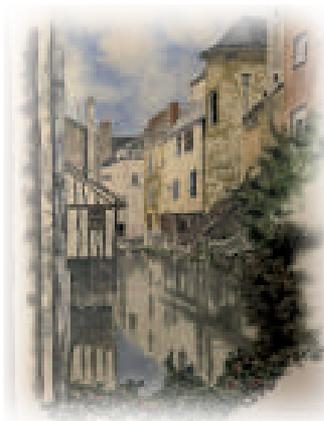


Kathy PEUREAU : Fourches. Le chemin de Jacquerville sous la neige

L'Association pour la sauvegarde du patrimoine historique de Dormelles (ASPHD) organisait le week-end de Pâques une exposition de trois artistes dormellois, sur le thème du paysage. **Pierre Duprat présentait les œuvres de son père, Léo Duprat ; Chantal Droit Hauser celles de son mari, Francis Hauser ; et Kathy Peureau les siennes.**



Léo DUPRAT



Francis HAUSER : Montargis, au cœur du Gâtinais

Léo Duprat aimait dessiner ou peindre les paysages vus de son appartement parisien ou de sa maison dormelloise ; les aquarelles de Francis Hauser sont autant de souvenirs de voyages ; Kathy Peureau privilégie la peinture en plein air, au bord du Loing ou de la Seine ; tous étant sensibles à la nature, à l'architecture et aux lumières gâtinaises.

ASPHD

TOUS UNIS POUR LA 40^{ème} DE « PEINTURES ET SCULPTURES »



M. Frot :
Le pont de la Selle



C. Rolland :
Marine



D. Verger :
Rue parisienne

La preuve que les talents de notre pays se trouvent dans nos villages quels que puissent être les ukases venus d'en haut. Ainsi Jean Louis THIERIOT, député de la 3^{ème} circonscription de Seine et Marne, saluait-il en substance, le 13 mai à la salle des fêtes, la quarantième exposition « Peintures et sculptures » organisée conjointement cette année par le Comité des fêtes de Dormelles, les associations Image et peintures (voir « Image » en page 14) et Callipages (voir page 6 « Des poèmes en plein air »). S'était joint à lui – et bien sûr à nos édiles Dormelloises - M. François DEYSSON, maire de Villecerf, qui s'était discrètement exfiltré d'une manifestation dans sa commune pour, confessa-t-il, ne pas rater l'événement.



B. Tasson : Rêverie M. Ratte



B. Tassigny : Promenade estivale

C'est Mireille Ratte qui, à l'issue du traditionnel vote organisé à l'occasion du vernissage, a remporté l'adhésion du public pour son tableau «Automne ». Un public très nombreux, témoin du succès de cette exposition de pas moins de 143 œuvres, accompagnées de textes des écrivains de Callipages.

L.R.



Séverine Herpin : Instinct (tryptique)



« GARDEZ » BIEN VOTRE CHIEN !



Question :

Que se passe-t-il si mon chien s'est échappé et a causé des dégâts ?

Réponse :

C'est le principe de la « responsabilité sans faute » du propriétaire.

Selon l'article 1243 du code civil – qui reprend l'ancien article 1385 : « le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé ».

Ainsi donc, tout animal dont l'activité peut être contrôlée par l'humain peut engager la responsabilité de son propriétaire ou de celui qui en a la garde dans la mesure où il cause un dommage.

Cela exclut de fait les animaux sauvages, mais englobe tous les autres animaux (animaux domestiques, NAC, chevaux, bétail...). C'est le sens de l'article 1243 du Code civil.

En principe, au sens de la loi et de la jurisprudence, le « gardien » et responsable de l'animal est de fait le propriétaire, même si son animal se sauve.

Il peut cependant y avoir « transfert de garde », mais cela est à prouver et reste à l'appréciation des juges : ce sera le cas si vous confiez votre chien à un tiers pendant plusieurs jours ou encore si l'animal est confié à un professionnel (vétérinaire ou pension). Dans ce cas, la responsabilité incombe au professionnel à qui la garde a été transférée et qui est obligatoirement assuré en responsabilité civile professionnelle.

Attention : en cas d'accident ou de dégradation causés par un animal, le « gardien » est présumé responsable sans que la victime ait à prouver sa faute. C'est ce qu'on appelle la « présomption de responsabilité ».

Seul le « cas de force majeure » (fait imprévisible et irrésistible, comme une explosion qui fait peur à l'animal), du fait d'un tiers ou de faute de la victime (par exemple si l'enfant qui a été mordu menaçait le chien avec un bâton). Mais ces cas d'exonération restent à prouver par le propriétaire.

Question :

Et pour se protéger ?

Réponse :

Pour prévenir ces accidents, la « garantie responsabilité civile » comprise dans les contrats d'assurance multirisque habitation, s'étend aux dommages (matériels ou corporels) causés par l'animal, comme pour n'importe quel autre membre de la famille.

Attention : seuls les dommages causés à une « tierce personne » peuvent faire l'objet d'un remboursement par la garantie responsabilité civile. L'assuré, ses proches ou ses biens ne feront l'objet d'aucune indemnisation au titre de l'assurance multirisque habitation. Afin d'être certain de protéger au mieux ses proches, il est possible de souscrire une assurance « animaux domestiques » de façon complémentaire.

Serge AURICH

Image



Elle participait aux vernissages des expositions peintures de l'association Image et peintures (voir page 13), dont elle était la mascotte.

Elle accompagnait la sorcière d'Halloween lorsqu'elle distribuait les bonbons aux enfants dans la cour de la mairie.

Elle nous a quittés brutalement mardi 4 avril, victime des crocs d'un chien qui avait échappé à la surveillance de ses maîtres. Nous sommes très tristes.



LA CAVERNE D'ALI BABA

Après plusieurs mois de travaux de rénovation et de réorganisation, la bibliothèque a rouvert ses portes le samedi 11 mars. Ce fut l'occasion à de nombreux Dormellois de venir ou revenir découvrir les lieux.



Christophe et Cassandre, nouvelle présidente.

« Après de nombreuses heures passées à trier, repeindre, nettoyer, étiqueter, scanner et ranger nous sommes heureux de pouvoir ouvrir la bibliothèque » annonçait Cassandre, la nouvelle présidente de l'association. Chaque mercredi, et samedi, Aneta, Cassandre, Annie et Christophe vous accueillent avec le sourire à tour de rôle. Sur les étagères, vous pourrez y retrouver des romans, des polars, des documentaires, de la poésie mais aussi des romans fantastiques et des bandes dessinées. Un rayon spécial large vision dispose d'une vingtaine de romans permettant à ceux qui rencontrent des difficultés pour voir les caractères de lire. Les enfants ne sont pas sans reste car ils peuvent y retrouver de petits romans pour tous âges, des mangas, des tom-tom et nana, des max et lili, des BD pour ado ou pour les plus jeunes, des albums... « Nous voulons retrouver un public jeune, et écouter leurs envies » annonce Aneta.

Mais la grande nouveauté est le raccordement au réseau des bibliothèques de la communauté de communes, ce qui permet, avec une carte personnelle et gratuite, de pouvoir emprunter l'ensemble des ouvrages disponibles dans les dix bibliothèques du territoire communautaire. Ainsi, grâce à l'application « MaBibli » chaque adhérent

pourra réserver un livre, un DVD ou un CD qui serait disponible par exemple à Vernou ou Champagne et le faire livrer à la bibliothèque de Dormelles chaque mercredi. Christophe a pris le soin d'expliquer aux adhérents le système et tous les bénéfices du réseau : « Les mercredis, un agent de la communauté de communes récolte dans chaque bibliothèques les livres au départ. Ensuite l'ensemble est trié puis remis aux bibliothèques destinataires. Ainsi, les Dormellois peuvent récupérer leur commande le mercredi soir à la bibliothèque. Toutes les deux semaines nous recevons aussi les ouvrages que nous avons réservés à la médiathèque départementale qui dispose de plus de 30 000 références. C'est à l'équipe de la bibliothèque de faire une sélection suivant les besoins des lecteurs ou bien de réserver des livres quand ils seront disponibles ». Le fait d'être inscrit permet aussi d'accéder à un panel de services culturels sur internet comme par exemple de l'écoute de musique, l'accès à un très large panel de films ou même d'accéder à des cours sur internet (langues, bureautique...).

L'équipe de la bibliothèque a l'envie de monter des animations culturelles pour les jeunes et moins jeunes pour rétablir un échange entre Dormellois et donner ou redonner l'envie de la lecture. « Plus de trente nouveaux adhérents sont inscrits à la bibliothèque, ce qui est prometteur pour l'avenir », conclut Annie.

Christophe TESSIER



Lundi 15 mai, la bibliothèque a reçu une comédienne et une violoncelliste avec qui le public a créé une histoire agrémentée de morceaux de musique. Un travail collaboratif, où chacun a eu l'occasion d'apporter ses idées mais aussi de se sensibiliser aux sensations et sentiments que peuvent provoquer les notes.

Première lecture de contes et d'histoires samedi 20 mai par Jean-Marie autour d'enfants et d'adultes attentifs à la bibliothèque. Il faut avouer qu'en faisant parti de l'association " lire et faire lire", il sait capter son public. Une expérience à renouveler avec plaisir.



NB : La Bibliothèque sera ouverte uniquement les samedis en juillet et fermée en août, réouverture le 2 septembre.
bibliothèque.dormelles@gmail.com

LA « PETITE ARCHE » A DÉMÉNAGÉ



« La Petite Arche » a quitté Dormelles pour trouver un terrain plus grand et pouvoir accueillir plus d'animaux abandonnés ou maltraités. Elle s'est installée à Lombreuil (45) au sud de Montargis, s'appelle désormais « Le Refuge de la Petite Arche », et accueille maintenant cochons, poules, chiens, chats et chatons (plus de 40 !) et même un vieux cheval ! Toujours à la recherche de familles d'accueil ou d'adoptants pour ses petits protégés. Pour cette association régie sous la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, les dons sont déductibles des impôts. refugepetitearche@gmail.com.

Etat Civil

AVIS DE NAISSANCES

PÂRIS Alessio, Anthony, Jayan né le 13/12/2022 à Montereau
OLIVEIRA Antonio, Paulo, Michaël, né le 09/06/2023 à Fontainebleau

MARIAGES

Monsieur FERNANDES LOUREIRO Manuel et Madame KANIMBA Jean-
nine célébré le 08/04/2023

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

M. PAULY Jean-François, Maurice décédé le 12/12/2022 à Montereau
M. MAXANT Edouard, Henri, Adolphe, décédé le 30/04/2023 à Montereau

DÉCÈS À DORMELLES

M. MÉGNIEN Jean, Etienne, Louis, Gustave décédé le 18/03/2023
M. FOUCHER Yves, Joseph, Jean, décédé le 07/06/2023

DÉCÈS À LA MAISON DE RETRAITE

M. JANNY Henri, Marcel décédé le 10/12/2022
Mme HURÉ veuve BOUGUEREAU Micheline, Louise, Aline décédée le
18/12/2022
M. GOULAY Claude, Jean, Alexandre décédé le 19/12/2022
Mme GRANDI Rosine décédée le 26/02/2023
M. ROLLAND Claude, Michel décédé le 18/03/2023
Mme RABOT Josette, Arlette, Nicole, décédée le 22/05/2023

AGENDA

DES DATES À RETENIR



- **Dimanche 27 août : Messe** à 10h30 à l'église,
- **Dimanche 10 septembre : Vide greniers** au stade organisé par le Comité des fêtes,
- **Samedi 16 septembre : Journée du patrimoine, visite d'1h30 autour de Dormelles** organisée par l'ASPHD, départ de l'église à 10h00,
- **Dimanche 8 octobre : «Les oiseaux et notre biodiversité», conférence** organisée à la salle des fêtes par l'ASPHD,
- **Samedi 28 octobre : Halloween** à la salle des fêtes, organisé par le Comité des fêtes et la Mairie,
- **Samedi 11 novembre : Commémoration de l'armistice** dans la cour de la Mairie,
- **Samedi 18 novembre : Soirée choucroute – karaoké** à la salle des fêtes, organisée par le Comité des fêtes,
- **Samedi 25 et dimanche 26 novembre : Marché de Noël** organisé par L'Atelier,
- **Samedi 16 décembre : Cadeaux de Noël aux Aînés**, organisé par le CCAS et la Mairie.

NB : certaines dates peuvent être annulées selon la météo, le nombre de participants, ou peuvent être décalées. Vous aurez les informations en temps réel sur l'application : ma commune connectée ou sur le site de www.Dormelles.fr

J.L.

Fermeture de l'Auberge du Bocage cet été :

Du samedi 12 août
au dimanche 3 septembre inclus

Fermeture du secrétariat de la mairie :

Du lundi 31 juillet au dimanche 13 août 2023

Trait d'union n° 84, la vie à Dormelles et dans ses hameaux.
ISSN 1265 – 3659 – n° presse 11P94
Siège Social : Mairie, 14, rue de la Mairie - 77130 Dormelles.
Directeur de la publication : Francis LARGILLIÈRE.
Rédactrice : Sylvie LOISON LARGILLIÈRE
Comité de rédaction : Hélène URION - NOËL, Serge AURICH – DANNA, Luc RICHARD, Nadine LEMBERTON, Isabel BUC, Bernard MIGATA, Widiiane LAQLACH, Jennifer LANTIER.
Ont collaboré à ce numéro : l'ASPHD, Daniel COUÉ, Dominique GAULON, Serge LUTHRINGER, Daniel MARCHESANI, Jean PENOT, Marie-Noëlle RAIZER, Christophe TESSIER, Pascal VERRIELE, Thomas, élève de 6^{ème}